

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2025-109

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX **CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL – STADE DU SAUSSOY** **(8 LOTS)**

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22 ;
Vu la délibération n°2023-024 du Conseil Municipal en date du 06/03/2023 donnant délégation au Maire pour « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres quels que soient leur objet, montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

Vu la délibération n°2025-042 du 14/04/2025 arrêtant le budget primitif de la Commune et la délibération n°2025-081 du 30/06/2025 portant décision modificative n°1 du budget communal ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'achèvement de la procédure ;

DECIDONS :

Article 1 – D'attribuer le marché public de travaux pour la construction des vestiaires de football du stade du Saussoy, passé en procédure adaptée ouverte, pour chacun des lots, aux opérateurs économiques suivants :

Pour le lot 1 Gros œuvre étendu – carrelage – faïence : Entreprise CHARLET, ayant siège social 239 rue des Calendes 60400 PORQUERICOURT (SIRET 447 870 072 00017)

Pour le lot 2 charpente industrielle – couverture - zinguerie : Entreprise COLLET ayant siège social 65 rue Marcel Poulin 60640 GUISCARD (SIRET 533 685 582 00017)

Pour le lot 3 menuiseries extérieures : Entreprise FERMETURES DE L' AISNE, ayant siège social 29 rue de la pomme rouge 02100 SAINT QUENTIN (493 203 657 00033)

Pour le lot 4 faux-plafonds – isolation : Entreprise MARISOL ayant siège social 24 Bis Grande Rue de Monceaux 60860 ST OMER EN CHAUSSEE (SIRET 527 120 745 00015)

Pour le lot 5 électricité – ventilation – chauffage : Entreprise SAROUILLE ayant siège social 9 rue Jean Jaurès 60140 LIANCOURT (SIRET 526 520 572 00045)

Pour le lot 6 plomberie : Entreprise BATICHAUFFE ayant siège social 100 rue Louis Blanc 60160 MONTATAIRE (SIRET 499 656 825 00027)

Pour le lot 7 peinture intérieure : Entreprise TH COULEUR ayant siège social 470 rue Bernard Bordier 60150 LONGUEIL-ANNEL (SIRET 452 903 669 000 29)

Pour le lot 8 ravalement de façade – ITE : Entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE ayant siège social 2 Quater Chemin d’Armancourt – 60200 COMPIEGNE (SIRET 407 682 020 00075)

Article 2 – Précisons que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l’exercice en cours.

Article 3 – Disons que la présente décision fera l’objet d’une information auprès du Conseil Municipal et précise qu’un recours gracieux/contentieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de sa publication/notification devant le Tribunal Administratif situé 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, accessible via l’application sur le site www.telerecours.fr

Article 4 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services, de l’exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le 11 septembre 2025

Jean-Guy, LETOFFE
Maire